

## LES PRISONNIERS LIBERES D'AFRIQUE DU NORD ont commencé d'arriver en France

Moins de deux jours après que fut connue la généreuse décision du chancelier Hitler de libérer les Français faits prisonniers en Afrique du Nord, les premiers rapatriés du front tunisien mettaient déjà le pied sur le sol de la métropole. Neuf officiers et 114 sous-officiers et soldats appartenant à ce premier convoi sont, en effet, arrivés hier matin en gare de Chalons-sur-Saône. Ces hommes, pour la plupart coiffés du casque et en tenue de campagne, portaient les écussons de différents armes : 66<sup>e</sup> d'artillerie, 2<sup>e</sup> tirailleurs, 1<sup>er</sup> zouaves. Parmi eux se trouvait également un légionnaire du 2<sup>e</sup> étranger de Marrakech.

Rassemblés dans la cour de la gare, les rapatriés ont été conduits en colonnes par trois au camp de démobilisation. Le chef de celui-ci a adressé aux hommes une courte, mais cordiale allocution. Puis, les officiers, sous-officiers et soldats ont gagné les chambres bien aménagées et chauffées, où ils ont fait leur toilette et se sont reposés avant le déjeuner.

Un collaborateur de l'Office Français d'Information s'est entretenu avec les soldats qui ont été unanimes à exprimer leur joie d'une décision à laquelle ils n'osaient croire : « On nous avait bien dit que nous serions libérés, mais il nous a fallu, à Nancy, lire les journaux pour réaliser enfin la chance que nous avions de voir s'ouvrir devant nous le chemin de la liberté. »

Certains tirailleurs disent comment ils combattirent près d'Oran, pendant 36 heures, contre les Américains, qui perdirent devant eux 800 hommes ; comment les Français de la Légion des Combattants et les S.O.L. ont fait le coup de feu contre les Américains aux côtés des soldats ; puis comment, après s'être repliés, les troupes odieu-

sement abusées ont été regroupées sous les ordres de l'ex-général Giraud, pour être, cette fois, jetées contre les forces de l'axe.

Un officier conte cet épisode de la servitude militaire : « Nous ne sommes pas gaullistes. Nous avons reçu l'ordre de combattre les Américains, nous avons combattu. Puis nos chefs nous ont dupés, et nous ont ordonné de nous opposer aux troupes de l'axe. Nous avons obéi. Ce fut alors le combat, suivi de notre captivité et de notre internement. »

Tous les officiers et hommes de troupes rendent d'ailleurs hommage à l'attitude des autorités allemandes à leur égard, dès les premiers jours de leur captivité : « Les Allemands, disent-ils, se sont conduits en « soldats », donnant à ce mot son acception la plus généreuse. »

Aussi les rapatriés se félicitent-ils unanimement de la décision du Führer, qui n'a pas confondu les officiers et les soldats des différentes unités stationnées en Afrique avec les généraux félons.

« Le peuple de France, ajoutent les rapatriés, n'oubliera pas ce geste dont le caractère généreux prend un relief particulier après les attentats anglo-américains renouvelés contre la souveraineté française en Afrique du Nord. »

Notons qu'une rencontre assez émouvante a eu lieu avant l'arrivée du train de rapatriés africains à Chalons. A quelques kilomètres de cette ville, le convoi a croisé, en effet, un train de rapatriés de la relève, rencontre symbolique qui prouve, une fois de plus, la sincérité des intentions allemandes à l'égard de la France et la volonté d'édification d'un ordre nouveau en Europe.

## CAHORS

Pour organiser  
des manifestations  
en faveur des prisonniers

### REGLEMENT

Tout organisateur de manifestations en faveur des prisonniers et de leurs familles devra se soumettre aux formalités suivantes :

a) Adresser une demande d'autorisation à la Commission des manifestations pour les prisonniers, Maison du Prisonnier à Cahors, au moins 20 jours avant la date prévue pour l'appel à la générosité publique ; b) La demande d'autorisation devra être établie conformément au modèle ; c) Chaque comité d'organisation devra compter parmi ses membres un prisonnier de guerre rapatrié ou à défaut une femme de prisonnier de guerre.

Les organisateurs sont invités à affecter volontairement une partie de la recette nette aux fonds communs départementaux des Œuvres en faveur des prisonniers de guerre et leurs familles. Le pourcentage de ce versement volontaire pourra être indiqué sur la demande d'autorisation.

Les organisateurs s'engagent à fournir tous les renseignements sur les résultats financiers de l'opération et à faciliter toute mesure destinée, si besoin est, à contrôler leurs déclarations.

### Réglementation des vins

Sans consultation préalable du Délégué départemental du C.C.R.B. responsable, la Presse régionale et départementale a cru bon de faire paraître ces jours derniers certains communiqués qui risquent d'induire en erreur récoltants et consommateurs.

Le Délégué départemental du C.C.R.B. rappelle les instructions en vigueur :

1<sup>o</sup> Les vins ne peuvent être achetés que par les bénéficiaires de bons d'achat émis par le C.C.R.B. et visés par le Délégué départemental ; — 2<sup>o</sup> La délivrance des titres de mouvement (acquets ou congés) est soumise à la présentation du bon d'achat, visé ci-dessus, et à une autorisation de sortie délivrée par le Délégué départemental du C.C.R.B.

Aucun enlèvement de vin ne peut avoir lieu, pour quelque motif que ce soit, même par petite quantité, sans répondre à ces formalités. Celles-ci s'appliquent à tous les vins récoltés dans le Département du Lot, sans exception, quels qu'en soient leur degré et leur appellation.

Les récoltants du Département du Lot détenteurs de petits lots de vin mal logés, titrant moins de 8<sup>o</sup>5, sont priés de se faire connaître d'urgence en indiquant les quantités disponibles, le mode de logement, le degré et la qualité du vin ainsi que la raison qui leur fait craindre une mauvaise conservation.

Ecrire à M. le Délégué départemental du C.C.R.B., 2, rue J.-François-Caviolle à Cahors. — Le Délégué départemental du C.C.R.B., signé : DESFRATS.

### A propos des denrées périssables

Communiqué de M. le Préfet :

Au cours d'une tournée que j'ai faite récemment dans le Département, j'ai pu constater que dans bien des cas, des denrées périssables ne peuvent être collectées à temps faute de moyens de transport.

Cette situation ne saurait, en aucun cas, excuser la perte de ces denrées, ni l'effet moral désastreux que produit, chez les agriculteurs, le spectacle permanent de denrées qui leur font défaut et qui se perdent sous leurs yeux.

En conséquence, MM. les Maires auront qualité pour décider l'utilisation de ces denrées dans leur commune, afin de venir en aide à ceux qui en auraient le besoin le plus caractérisé, en particulier femmes de prisonniers.

Cette décision engage leur responsabilité ; ils devront en informer, à la fois, la Préfecture et l'organisme intéressé, huit jours avant de passer à son exécution.

Le Préfet.

Nota. — Le bois actuellement au bord des routes, conformément aux impositions qui ont été faites, n'est pas considéré comme denrée périssable.

### Abatage familial

Le Préfet du Lot communique :

Certaines fausses informations circulant dans les milieux ruraux au sujet de l'abatage des animaux destinés à la consommation familiale, je tiens à préciser que ces informations sont dénuées de tous fondements et qu'aucune modification n'est apportée à la réglementation actuelle de l'abatage familial.

### Amicale des Anciens du 7<sup>e</sup> R.I.

Les membres de l'Amicale sont instamment priés d'assister à la réunion qui se tiendra le dimanche 24 courant, à 10 heures, dans une salle de l'Avenir Cadurcien, rue Clemenceau.

En raison des nombreuses questions à traiter la séance commencera à 10 heures précises. — Le Bureau.

### L'EXPOSITION DU MARECHAL

Samedi a eu lieu à la Préfecture, dans la salle des Maréchaux, l'inauguration de l'Exposition du Maréchal dirigée par M. Louis Croutzet, du Cabinet civil du Maréchal, sous la présidence de M. Loïc Petit, préfet du Lot, entouré de M. Dijoud, secrétaire général, et de M. Gérard André, chef du cabinet.

M. Gisbert, maire de Cahors, les membres de la municipalité, la plupart des conseillers municipaux ; Mgr Chevrier, évêque de Cahors, Mgr Dablan, Mgr d'Araquy ; M. Virent, chef départemental de la Légion, et ses collaborateurs, ainsi que toutes les autorités civiles assistaient à la cérémonie.

Celle-ci d'ailleurs se déroula très simplement. Elle consista en une visite détaillée de la dite Exposition qui est assez frappante et assez éloquent par elle-même pour se passer de tout commentaire extérieur. Elle comporte une leçon qui doit exciter chacun à se demander s'il l'a suivie pour son propre compte...

Cette Exposition est constituée par une série de panneaux dont chacun est consacré à une époque de la vie du Maréchal. Ils mettent ainsi sous les yeux des visiteurs le superbe déroulement de cette carrière. On la voit commencer modestement dans la maison paternelle de Gauchy-Les-Tours en 1856, monter jusqu'à l'apothéose de 1918, suivie, hélas ! 22 ans après par les désastres de l'invasion qui attirèrent sur la France tant de folies et tant d'erreurs. En cette détresse, la Nation se tourna tout naturellement pour la sauver vers celui qui l'avait si magnifiquement défendue.

Devant la succession de ces tableaux qui retracent les phases de cette histoire magnifique et terrible, on ne sait pas en quelle circonstance le Maréchal fut le plus grand, si c'est pendant les jours de gloire ou pendant les jours de malheur.

Le certain c'est qu'il fut toujours au service de la Patrie. Ce qui lui donne le droit de demander à tous et à chacun de lui obéir et de le suivre. Faire l'union des Français, cela ne peut pas signifier autre chose que d'exécuter chacun à notre rang les consignes qu'il nous donne. Ainsi — mais ainsi seulement — la France pourra être sauvée !

Chacun des panneaux porte une phrase qui le commente et en dégage la leçon. Mais il en est un à l'entrée de l'Exposition qui en exprime la plus haute vérité, celle sans laquelle tout le reste demeurerait incompris et inutile. C'est celui qui porte écrits ces mots, lesquels devraient être le précepte gravé dans tous les cœurs comme la loi suprême de tous les Français. C'est celui-ci : « Visiteurs ! « Abandonnez vos passions politiques ! Apprenez ici comment ce Chef a consacré sa vie au service du pays. Suivez son exemple ! »

Avant d'entrer dans la salle de l'Exposition du Maréchal, une série de panneaux expose l'œuvre du Secours National. Et c'est une belle et émouvante préface, placée opportunément comme une antichambre à la carrière historique du Chef de l'Etat, car le Secours National est aussi une création de son esprit et de son cœur.

D'autres l'ont magnifiquement exécutée, mais c'est lui qui l'a d'abord pensée et voulue.

Cette Exposition montre bien l'importance de cette œuvre, son étendue et les immenses services qu'elle rend. On ne le dira jamais assez au public, on ne lui fera jamais assez voir que le Secours National est quelque chose comme une permanente mobilisation contre la misère et qu'il mène contre elle une lutte quotidienne et sur tous les terrains.

Organisée par les soins de M. Haen, secrétaire général du Secours National dans le Lot, cette Exposition parle mieux que tous les discours.

Que les visiteurs regardent et, ensuite, ils sauront !

### CARTE D'ALIMENTATION

Les feuilles de denrées valables pour le mois de février 1943 et les feuilles de savon valables pour le 1<sup>er</sup> semestre 1943 seront distribuées aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Jeu 21, vendredi 22 et samedi 23 janvier : établissements scolaires et administrations diverses.

Lundi 25 janvier : lettres A et B.

Mardi 26 janvier : lettres C, D, E et F.

Mercredi 27 janvier : lettres G, H, I et J.

Jeu 28 janvier : lettres K, L et M.

Vendredi 29 janvier : lettres N, O, P et Q.

Samedi 30 janvier : lettres de R à Z.

Les feuilles de denrées seront remises en échange des coupons ci-après de la carte d'alimentation : pain, coupon n° 6 de février ; viande et matières diverses : coupon n° 7 de février. Savon : coupon n° 8 de janvier.

### REPRESENTATIONS POUR LES PRISONNIERS

Deux séances ont été données dimanche sous le patronage de l'Association des Familles de prisonniers et de la Maison du prisonnier en faveur de ceux de nos compatriotes qui sont encore là-bas dans les camps.

Le public avait répondu en foule à l'appel des organisateurs. En matinée comme en soirée, l'affluence était si grande que la salle avait peine à la contenir.

Aux deux représentations fut présenté un programme qui a la faveur du public. Il tient à la fois du concert et du cirque. Spectacle gai, de bonne humeur, amusant et où il n'y avait pas de jazz ! Il y avait même un peu de musique interprétée par un bon violoncelliste. Tous les artistes, d'ailleurs, chanteurs, diseurs, danseurs et fantaisistes présentaient avec talent de jolis numéros.

Le « clou » de la représentation n'était pas Tino, mais Nina Rossi en qui ceux qui aiment le chant de son frère cherchaient ce qui pouvait bien lui ressembler. Elle fut très applaudie. Mais pourquoi, puisqu'elle était costumée en paysanne de son beau pays, ne nous a-t-elle pas chanté des airs corses ?...

Bref, ce furent deux excellentes représentations dont nous félicitons les organisateurs et dont la recette dut être fructueuse.

52525252

### MORT DE M. PAUL DOUMERC

C'est avec un bien vif regret que nous avons appris la mort presque subite de M. Doumerc, inspecteur primaire en retraite, décédé à Cahors dans la nuit de samedi à dimanche.

M. Doumerc était une personnalité bien connue et bien sympathique à Cahors et dans la région, et tous ceux qui l'approchaient rendaient hommage à sa loyauté, à son esprit de justice. Tous les instituteurs avaient pour lui un respect justifié par sa rectitude et son dévouement.

A l'heure de sa retraite, M. Doumerc fut élu maire de Montcuq où il résidait. Ce choix fut vite apprécié par les habitants de la commune. Il y a quelques mois, voulant se retirer à Cahors, M. Doumerc donna sa démission de maire.

Ajoutons que M. Doumerc, il y a quelques années, avait été élu président de l'Association des maires de l'arrondissement de Cahors.

M. Doumerc était chevalier de la Légion d'honneur.

Nous saluons avec respect la belle mémoire de l'excellent homme de bien que fut sa vie durant M. Doumerc qui, on peut le dire hautement, ne comptait que des sympathies et des amitiés à Cahors, et nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

52525252

### Le ravitaillement en lait de Cahors

C'est un fait, le lait manque à Cahors. Les Services administratifs et techniques ont mis en œuvre tous les moyens pour remédier dans la mesure du possible au déficit.

Les environs de Cahors ne sont pas favorables à la production du lait, surtout dans les circonstances actuelles où les aliments concentrés tels que farine d'arachide, tourteaux, son, qui sont à la base de l'alimentation des vaches laitières, font complètement défaut.

En outre, il faut considérer que les disponibilités de la ferme en grains sont, cette année, très réduites.

Enfin, il convient de ne pas oublier que la récolte de foin de 1942 est très déficitaire. A l'heure actuelle, les vaches mangent un peu de foin et surtout de la paille : ce n'est pas avec une telle alimentation qu'il leur est possible de donner une production normale en lait ; aussi, au cours de cet hiver, le déficit en lait est allé s'accroissant.

Le souci du biberon des enfants a amené l'Administration à rechercher loin de Cahors des laits disponibles ; c'est ainsi que la Coopérative laitière à St-Sozy et M. Desjames, industriel à Touzac, ont été imposés pour faire chaque jour une expédition de lait sur Cahors.

M. Garric, industriel à Cahors, consacre également à la vente en nature la presque totalité du lait qu'avant la guerre il traitait pour la fabrication du beurre et du fromage.

Toutes les mesures prises, hélas ! n'ont pu permettre d'honorer les cartes.

Il est nécessaire que le public sache qu'au fur et à mesure que de nouvelles dispositions sont prises pour amener du lait sur Cahors, la production s'améliore et les résultats obtenus ne sont, de ce fait, que partiels.

Enfin, certains consommateurs pensent que le caillé qui est mis en vente sur la place de Cahors provient de lait entier alors qu'il est obtenu avec du lait écrémé dans les régions où l'on fabrique du beurre (notamment à la Coopérative de St-Sozy et chez M. Desjames à Touzac).

La vente du caillé à Cahors représente donc un appoint pour le ravitaillement de la population sans porter préjudice aux consommateurs qui ont droit au lait.

### PALAIS DES FETES

Mercredi 20, jeudi 21, samedi 23 janvier, soirée 21 h. Dimanche 24, matinée 15 h., soirée 21 h., Ferial dans : L'ACROBATE, avec un bon complément, France Actualité.

## INFORMATIONS

### LA RELEVÉ

Des prisonniers libérés  
au titre de la « Relève » arrivent  
à Compiègne

1.147 prisonniers libérés au titre de la Relève sont arrivés à Compiègne le 17 janvier. Les autorités locales les ont reçus sur le quai de la gare. Au nom du Maréchal et du président Laval, le sous-préfet leur a souhaité la bienvenue.

Il a rappelé aux rapatriés qu'ils doivent leur libération aux efforts incessants du Maréchal et du président Laval, ainsi qu'à l'esprit de compréhension dont ont fait preuve les autorités occupantes.

### La R.A.F. bombarde des quartiers d'habitation de Berlin

Des bombardiers britanniques ont jeté, dans la soirée de samedi, des bombes explosives et incendiaires sur les quartiers d'habitation de la capitale du Reich.

L'hôpital urbain a été atteint. Une bombe incendiaire est tombée sur la Deutschlandhalle, incendiant la toiture et provoquant l'effondrement de la coupole.

### EN PEU DE MOTS...

● Pour non livraison des pommes de terre, 10 cultivateurs de Boufféré (Vendée) ont été condamnés. Ils devront payer plus de 120.000 francs.

● Le gagnant du gros lot de la 25<sup>e</sup> tranche de la Loterie Nationale, M. Méro, représentant de commerce, a versé 100.000 francs au Secours National.

● L'agent principal du port d'administration de Bordeaux, André Gimbert, a détourné depuis 2 ans une somme d'un million qu'il a dépensée avec des amis dans des établissements à la mode. Il a été arrêté.

● On annonce la prochaine visite de l'ex-général Giraud à Washington, accompagné d'une mission militaire dissidente.

● Un ingénieur suédois construit une machine distributrice pour billets d'entrée sur les quais de gare. En outre, la machine remet non seulement le billet, mais aussi la monnaie de n'importe quelle pièce introduite dans l'appareil.

### La Luftwaffe bombarde Londres

Pour la première fois depuis le 9 décembre, annonce l'agence Reuter, l'alerte a été donnée samedi à Londres. La D.C.A. est entrée en action. Des bombes ont été jetées dans les faubourgs de la capitale britannique. Une seconde alerte a été également donnée tôt dans la matinée.

## CHRONIQUE DU LOT

### RECUPERONS !

● Une tonne de papier journal correspond à une tonne et demie de bois, soit la production annuelle d'un hectare de forêt. Or une tonne de vieux papier donne par récupération 880 kg. de papier neuf.

● Pour obtenir une tonne de fer à partir du minerai, il faut 1.200 kg. de coke métallurgique ; par le traitement de la ferraille, il suffit de 500 kg. de charbon.

● 800 gr. de déchet de cuir permettent d'obtenir 1 kg. de cuir synthétique (synderme).

● Le traitement des os d'un bœuf permet d'obtenir 14 kg. de colle et de gélatine, 4 kg. 5 de graisse d'os et 35 kg. de farine d'os. Trois kilogrammes d'os représentent 1 kg. de savon national. [Extrait de la Science et la Vie].

### EDEN

Mercredi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Dimanche matinée à 14 h. et à 16 h. : JEANNE DORE, avec Emma Grammatica. Complément et Actualité.

### Contre les animaux nuisibles

Une opération destructive des animaux nuisibles a été effectuée ces jours derniers dans les terriers situés sur les territoires de Pradines-Labaurdie et les environs par les gardes Frouty et Bombeaud, de la Société départementale des chasseurs du Lot. Les résultats ont été bons : onze blaireaux et un renard chassés de leur forteresse souterraine par la chloropyrine sont tombés, à leur sortie, sous les coups de fusil des gardes. Cinq à sept animaux repérés ont préférentiellement asphyxiés au fond de leur tanière.

Ceux-là au moins ne ravageront plus les récoltes de nos braves paysans et ne détruiront pas les couvées et portées de gibier.

A cette occasion, il est heureux de constater que bon nombre de personnes qui restaient sceptiques, quant à l'action de nos gardes, se sont montrées convaincues, voire enthousiasmées, au moment de la photographie des victimes et ont demandé que soit renouvelée, à leurs frais, une pareille opération. — D.

### Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Sénac, épouse de M. Sénac, négociant en charbon et en bois, décédée à Cahors à l'âge de 54 ans.

Rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque. Mme Sénac est décédée subitement alors qu'elle vaquait à ses occupations. Nous prions M. Sénac et la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

### Pour les prisonniers

La collecte entreprise par les écoliers du Lot pour offrir à nos prisonniers des laines chaudes, a produit plus de 20.000 points de textile.

### Cadavre dans une cabane

Mlle Renée Thénèze, fille de M. Thénèze, secrétaire de la mairie de Léobard, gardait ses moutons lorsque, tout à coup, son chien se mit à aboyer autour d'une cabane située dans les vignes.

Mlle Thénèze s'approcha et aperçut le cadavre d'un jeune Cabré, qui avait disparu de son domicile depuis plusieurs jours et était recherché par sa famille.

Celle-ci fut aussitôt avertie par les soins de M. Thénèze. Il est probable que le père Cabré, très âgé, pris de faiblesse, s'était réfugié dans cette cabane où il mourut.

### Gendarmerie

M. Chastang, gendarme à Lauzès, est nommé, sur sa demande, gendarme à Cahors.

### Arrestation

Il y a quelques mois, une maison était cambriolée aux Oulières (commune de Gourdon). Une enquête ouverte par la gendarmerie a permis d'arrêter les coupables, les époux Slimani-Méziani, dont la femme, née Besse Denise, est la nièce de la victime.

**Le Docteur Pierre Orliac, spécialiste des maladies des yeux, sera absent du mardi 19 janvier au lundi 25 janvier 1943.**

## Les Sports

### RUGBY

Quercynoise du Lycée Gambetta bat Stade Cadurcien (Juniors) par 21 à 3. — Cette partie, attendue avec impatience par les supporters des deux équipes, a démontré la supériorité incontestable des « Potaches ».

Dès le début du match, le jeu est assez égal mais, bientôt, les Stadistes sont dominés et leur défense est prise en défaut par les arrières lycéens qui conduisent des attaques de joli style.

Les vainqueurs ont présenté un groupement en bonne forme qui pratique un jeu plaisant, rappelant la tradition « Estudiantine ». Chez les trois-quarts, Bordes par son coup d'œil, Coldefy par son perçant et Clavel par sa décision ont brillé. Delpech à l'ouverture est en grands progrès ainsi que son compère de la mêlée. Dans le pack, on ne joue pas assez groupé ; il y a de beaux avants, mais les efforts sont dispersés, avec un entraînement approprié, cette lacune doit être comblée.

Au Stade, le cran, la fougue l'emportent sur la technique. De belles individualités comme Noyer, Tastayre, Richard, Gaillard. La cavalerie stadiste parait manquer de vitesse. Les avants troisième ligne jouent trop le hors-jeu et ceci pourrait leur coûter cher ; ils doivent maîtriser leur fougue dans l'intérêt de leur équipe et pour un meilleur rugby.

La revanche de ce match, jouée dans les temps réglementaires, serait très appréciée du public cadurcien.

La Quercynoise en championnat d'Académie (football et rugby)

Jeu 21 courant, pendant que les soccers jouent au stade Lucien-Desprats contre le Lycée de Montauban le dernier match de leur poule, les rugbyens iront affronter à Toulouse en match aller l'excellente équipe de l'Ecole Vétérinaire où brillent les Baudry, Duvaigneau, etc., étoiles du Stade Toulousain. Les Potaches cadurciens n'ont pas été favorisés par le tirage au sort, car l'adversaire est de taille. Ils ne doivent pas s'avouer vaincus, s'ils jouent avec cœur, ils doivent faire bonne figure devant les Vetos et peut-être...

Nous souhaitons bonne chance à la Quercynoise.

### FOOT-BALL ASSOCIATION

Lardenne Athlétique-Club (1) et Stade Cadurcien (1) font match nul : 3 buts à 3. — Devant un nombreux public les visiteurs engagés et, avec l'appui du vent, opèrent quelques tirs dangereux sans résultat. Il faut attendre la demi-heure pour voir les Toulousains ouvrir le score par un shoot imparable de l'avant-centre. Ceux-ci dominent toujours et augmentent le score d'un second but peu avant le repos.

Le second acte, à l'inverse du premier, voit les locaux prendre l'initiative de l'attaque et Ramon sur action personnelle bat de près Linare. Cahors se montre de plus en plus menaçant ; les avants font un gros travail et l'aile gauche débordant la défense toulousaine égalise. Lardenne ne réagit que par à-coups. Rufa sauve quelques tirs difficiles, les locaux très en verve malmenent les buts visiteurs. Sur un centre de Ramon l'inter gauche reprenant de volée marque, laissant tout pantois le goal toulousain. Cahors semble devoir remporter ce match lorsque sur corner en faveur des visiteurs le demi-gauche local fait une main involontaire sanctionnée par un pénalty qui transfère la main en but l'avant-centre de Lardenne. Les équipes s'en retournent dos-à-dos, juste récompense d'une partie où elles prirent tour à tour l'avantage. A Lardenne, Gomez, Pérez, Dupuis et l'inter droit émergent d'un onze très complet. A Cahors, bonne tenue d'ensemble.

Dimanche 24 janvier 1943, au stade Lucien-Desprats, sélection du Lot contre sélection du Tarn-et-Garonne. — Ce match mettra en présence deux formations où figurent d'excellentes individualités. Du côté du Tarn-et-Garonne nous reverrons les vieux chevronnés Montero et Mérimo, de Montauban ; Lafoucade, Punxiano, de Castelsarrasin, entourés de joueurs non moins brillants.

Le Lot alignera le onze suivant : buts : Gachy (St-Céré) ; arr. : Gimenez, Lardaudie (S.S. Gramat) ; demis : Bach, Cutille (Stade Cad.), Mattila (St-Céré) ; avants : Ramon (Stade Cad.), Peltier (St-Céré), Laplaze (St-Céré) ou Carré (Gramat), Fournié (Stade Cad.), Grenier (St-Céré). Remplaçant : Causse (Stade Cad.).

### Faciles à prendre

Les Sels Lorgan composés surtout de Chlorure de Magnésium, mais associés à trois autres sels, constituent un traitement extrêmement recommandable pour le sang, contre les démangeaisons, les rougeurs et les diverses affections de la peau. Un flacon pour un litre de solution vaut seulement 10 fr. 40, Ttes Phies.

## SOURDS

La Grande Marque Mondiale de prothèse auditive

## SONOTONE

organise dans votre région quatre démonstrations entièrement gratuites de ses appareils perfectionnés, qui auront lieu : Le Mercredi 20 janvier 1943 chez M. Rollan, opticien, Place des Halles, Figeac Le Jeudi 21 janvier 1943 à la Pharmacie Lestrade, Place de la Cathédrale, Cahors Le Vendredi 22 janvier 1943 à la Pharmacie Principale Dardenne à Gourdon Le Samedi 23 janvier 1943 à la Pharmacie Nouvelle Berthoumeyroux à Souillac Venez faire l'essai d'un Sonotone

### Vous ne vous faites pas assez de bile

Si votre foie ne secrète pas chaque jour un litre de bile, vous ne pouvez pas bien digérer, et votre intestin ne peut pas bien fonctionner. Rappelez-vous qu'une tasse de tisane Vichyfloré, prise après le dîner, décongestionne le foie et fait couler la bile. Nausées, lourdeurs, fermentations, constipation, etc., sont supprimées, la digestion améliorée. Vichyfloré : 10 fr. 20 la boîte, ttes phies.

## CAHORS

### Catus

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse arrivée au monde de deux mignonnes fillettes, Josette, chez les époux Chevrier-Pélaprat, et Simone chez les époux Rigal, négociants à Catus. Aux heureux parents et grands-parents, nos cordiales félicitations avec nos meilleurs vœux de bonheur pour les bébés.

Cala. frappa Maryse et l'amena à regarder vivement derrière elle.

A la fenêtre ouverte derrière leurs fauteuils se tenait quelqu'un dont elle ne pouvait distinguer le visage.

En fait, le corps du délit était là, c'était une bouteille de bière encore pointée comme un pistolet dans le dos de Severance.

La bouteille était presque vide, son contenu ayant été vraisemblablement déchargé en flot impétueux. Maintenant, une simple écume bavait sur le rebord de la fenêtre.

Il suffisait d'un regard pour comprendre ce qui était arrivé. Le liquide avait été poussé avec une très grande violence. Mais pourquoi ? Qui habitait la cabine d'où la bière liquide avait été lancée ? Était-ce l'acte stupide d'un steward, ou...

Une réponse jaillit spontanément dans le cerveau de Maryse et c'est pourquoi elle avait plus de peine encore à résister à son envie de rire. Elle avait hérité un sens d'humour de son père qui faisait le tourment de sa mère. Était-il possible que Samson ?... Mais non, vraiment, il n'aurait pas osé !

— Je suis désolé ! disait une voix. C'est un accident. J'espère que ces dames n'ont pas été touchées !

Cela suffit à Maryse pour savoir que celui qu'elle appelait Samson avait osé. Bien qu'elle ne l'eût jamais entendu parler, elle était sûre de son identité comme de la sienne propre. Il avait disparu du pont avec l'intention de faire cette chose et il l'avait faite ! Il l'avait faite avec une implacable adresse et il était sûr, bien avant d'avoir posé la question, que les dames n'avaient pas été touchées. Vraisemblablement, il avait entendu ce que Severance avait dit de lui et c'était sa vengeance pour les insultes passées et actuelles. Cette vengeance était peut-être celle d'un « vilain », d'un « gentleman temporaire », mais elle était arrivée exac-

### Luzech

A la Légion. — Les cartes et cotisations de tous les légionnaires et volontaires de la R.N. devront être retirées et payées avant le 31 janvier à la permanence ou au trésorier.

Passé ce délai, les membres qui n'auront pas satisfait à cette obligation seront considérés comme démissionnaires.

### Villesègue

Journée de bienfaisance. — Une journée de bienfaisance organisée en faveur des prisonniers de guerre et de l'enfance malheureuse a permis de recueillir une somme de 4.000 fr. Félicitations aux membres de l'enseignement primaire de Villesègue, organisateurs de cette journée, et remerciements aux donateurs.

### Montgasty

Notre foire. — Favorisée par le temps, la foire au truffes du 8 janvier avait amené cette année à Montgasty une grande affluente de vendeurs et d'amateurs de ce délicieux cryptogame.

De nombreux prix furent distribués aux exposants des plus beaux paniers : 1<sup>er</sup> prix : M. H. Roux, du Sirey (Cne de Montgasty), 40 fr. ; 2<sup>e</sup>, M. Adgier, Labastide-du-Vert, 35 fr. ; 3<sup>e</sup>, M. Vielcazals, La Fontaine (Cne de Montgasty), 30 fr. ; 4<sup>e</sup>, M. Rozière, Catus, 25 fr. Quelques autres prix de 20 et 15 fr. furent attribués à plusieurs vendeurs.

Les cours moyens pratiqués furent élevés et atteignirent le prix de 500 fr. le kg. La relève. — Nous avons eu le plaisir d'apprendre le retour parmi les siens de M. Emile Vayrie, du village de Sirey, Cne de Montgasty, marié aux Arques, rapatrié au titre de la relève. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue et nous nous associons à sa joie.

Le retour de ce premier libéré des stalags a fait naître dans le cœur de toutes les familles éprouvées par l'absence d'un être cher l'espoir de se voir à leur tour favorisées.

### La constipation ruine la santé

Migraines, vertiges, fatigue, irritabilité, telles sont les conséquences les moins graves de la constipation. Cette dernière ne doit pas être tolérée, aussi répétons qu'on la combat efficacement en prenant le soir un comprimé Vichybol. Excellent résultat assuré sans fatigue ni coliques. 8 fr. 20. Ttes Phies.

## FIGEAC

### Livernon

Nécrologie. — C'est avec regret que nous apprenons la mort de Mme veuve Germain Rougeyrolles. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

### Saint-Sulpice

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort subite de M. Basile Cance, ex-concierge à l'hôpital-hospice de Figeac, où il était resté une trentaine d'années. Nous adressons à la famille du regretté disparu qui comptait de nombreuses sympathies nos sincères condoléances.

### L'âge critique chez l'homme

Aux approches de la cinquantaine, l'homme est parfois sujet à une foule de maux qu'il ignorait auparavant. Il a l'intérêt à prendre des gouttes Florides. C'est un remède végétal toujours bien supporté, qui améliore la circulation et combat efficacement les troubles congestifs. Le flacon de gouttes Florides : 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité. 12 fr. 25, ttes Phies.

ETUDE DE MAITRE Robert SÉGUY  
Licencié en Droit  
Avoûé à Cahors, rue St-Pierre

### EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE SEPARATION DE CORPS

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le cinq novembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré et signifié.

Entre : Madame COURNOU Emilie, épouse FARGAL Jean-Isidore, demeurant à Saint-Félix, commune de Valprionde.

Et : Monsieur FARGAL Jean-Isidore, propriétaire-cultivateur, demeurant à Longongne, commune de Valprionde.

Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre les mariés FARGAL-COURNOU aux torts et griefs réciproques des deux époux. Cahors, le dix-huit janvier mil neuf cent quarante-trois. — Pour extrait : R. Séguy.

— Tony est fâché pour quelque raison, ajouta-t-elle. Je l'ai remarqué dès notre première rencontre à bord. Vous savez combien je suis intuitive. J'ai l'impression... mais je ne devrais pas vous dire ça maintenant. Il pourrait nous entendre de sa cabine.

— Comment savez-vous qu'elle est près d'ici ?

— J'étais avec lui quand il a choisi la place pour nos fauteuils, il indiqua sa fenêtre, et... grand Dieu !

Un mouvement arrêta ses paroles ; Maryse suivit la direction de son regard. Il s'arrêtait sur la fenêtre où l'écume de bière continuait de s'écouler.

— Est-ce là sa chambre ? murmura la jeune fille dans un souffle.

— Je le croyais... Mais je dois m'être trompée. Probablement, c'est la voisine, celle qui est exactement derrière moi.

Maryse n'insista pas. Elle n'avait pas l'intention de révéler son opinion personnelle sur l'incident.

Madame mère, soucieuse à la pensée qu'on pouvait l'entendre, aiguilla la conversation vers les lettres, fleurs et télégrammes envoyés à bord. Et chaque nom qu'elle mentionnait avait la particule. Elle aimait que Lord Severance se souvint, occasionnellement, que sa fille avait des admirateurs titrés, en dehors du cercle que lui-même avait formé autour d'elle.

Mais Maryse n'écoutait pas. Elle poursuivait sa pensée et ajustait le récent événement à son opinion sur « Samson ».

— Vous devriez être plus prudente, recommanda cette mère attentive à l'avenir de sa fille.

Elle avait mis tous ses espoirs en ce noble mariage et n'entendait pas que l'imprudence de Maryse entravât son action.

## GOURDON

### Dégagnac

Arbre de Noël. — Dimanche 10 janvier, en présence de M. le sous-préfet de Gourdon, de la Délégation spéciale, de M. le curé et des maîtres et maîtresses de toutes nos écoles à eu lieu la fête de l'Arbre de Noël.

Après une allocution de M. Laverge, président de la Délégation spéciale, qui souhaita, en termes excellents, la bienvenue à notre nouveau sous-préfet, le Père Noël, porteur de l'arbre légendaire magnifiquement décoré de jouets et de friandises, fit une abondante distribution de gâteaux et de bonbons qui ornaient son arbre qui ravirent tous ces petits enfants et les mirent au comble de la gaieté.

Les organisateurs de cette fête à laquelle nous n'étions pas habitués méritent toutes les félicitations. Nous les leur adressons bien vives.

### Alvignac

Legs au Bureau de bienfaisance. — M. le maire vient d'être avisé que M. Emile Montcuquet, l'industriel toulousain bien connu, décédé le 22 novembre 1942, légua au Bureau de bienfaisance d'Alvignac la somme de 25.000 francs.

M. Montcuquet, propriétaire d'une villa à Alvignac où il séjournait une partie de l'année, était très estimé dans notre commune. Le legs généreux qu'il vient de faire net de tous frais et droits de succession lui vaudra le souvenir reconnaissant de la population d'Alvignac.

### Martel

Chute de vélo. — Ces jours derniers, M. Jean Rigal, hôtelier à Martel, a fait en revenant de sa propriété de Louchapat, au lieu dit le Rocher Coupé, une chute de vélo. Les blessures qu'il a reçues à la tête sont heureusement sans gravité.

### Labastide-Murat

Services de transports. — Faute de carburant la poste automobile rurale ne fonctionne plus depuis 8 jours.

D'autre part, l'autobus de Labastide-Murat-Figeac a repris son service interrompu depuis quelques jours.

### REMERCIEMENTS

Mme et M. CALVET et leurs enfants ; Mme et M. GARRIGUES, du Maroc, et leurs enfants ; Mlle SERRES remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

### Madame SERRES

décédée le 15 janvier à l'âge de 85 ans. Les obsèques ont eu lieu le lundi 18 janvier à Cahors et l'inhumation à Toulouse. POMPES FUNEBRES GENERALES

### PETITES ANNONCES

On demande : 1° Une BONNE CULOTTIERE-GILETIERE travaillant à domicile.

2° Une DEMI-OUVRIERE pour atelier. SERVAN, tailleur, 12, rue Maréchal-Joffre, Cahors (Visa N° 72).

Mme GAVILLET informe son aimable clientèle que son magasin

### « VOG »

Maroquinerie — Ganterie est transféré 7, rue Nationale (à côté du magasin d'électricité).

Professeur lycée cherche dans maison bien tenue, très propre, CHAMBRE CONFORTABLE, bien exposée, facile à chauffer, au courant ; si possible usage d'un piano dans la maison. Donner adresses concierge Lycée Clément-Marot.

A vendre MIRUS d'occasion et un aspirateur, état neuf. S'adresser : VIGIER, 2, Avenue de Paris.

Vendez directement vos MACHINES A COUDRE à Union, 17, rue de la Barre, Cahors. Achats sans intermédiaires aux plus hauts cours possibles.

Vends une CHARRETTE et un TOMBE-REAU pour cheval, deux CHEVRETTES pleines. SARRAZINI, Bureau du Journal.

### Abréger ses crises de sciatique

Lorsque les douleurs fulgurantes de la sciatique parcourent votre jambe, pensez à prendre des cachets Gandol. Grâce à ses trois puissants calmants, le Gandol apaise toutes les douleurs rhumatismales. En outre, il active l'élimination de l'acide urique. Le soulagement qu'il procure est durable. Aucune fatigue pour l'estomac. Ttes Phies : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

— Tony est fâché pour quelque raison, ajouta-t-elle. Je l'ai remarqué dès notre première rencontre à bord. Vous savez combien je suis intuitive. J'ai l'impression... mais je ne devrais pas vous dire ça maintenant. Il pourrait nous entendre de sa cabine.

— Comment savez-vous qu'elle est près d'ici ?

— J'étais avec lui quand il a choisi la place pour nos fauteuils, il indiqua sa fenêtre, et... grand Dieu !

Un mouvement arrêta ses paroles ; Maryse suivit la direction de son regard. Il s'arrêtait sur la fenêtre où l'écume de bière continuait de s'écouler.

— Est-ce là sa chambre ? murmura la jeune fille dans un souffle.

— Je le croyais... Mais je dois m'être trompée. Probablement, c'est la voisine, celle qui est exactement derrière moi.

Maryse n'insista pas. Elle n'avait pas l'intention de révéler son opinion personnelle sur l'incident.

Madame mère, soucieuse à la pensée qu'on pouvait l'entendre, aiguilla la conversation vers les lettres, fleurs et télégrammes envoyés à bord. Et chaque nom qu'elle mentionnait avait la particule. Elle aimait que Lord Severance se souvint, occasionnellement, que sa fille avait des admirateurs titrés, en dehors du cercle que lui-même avait formé autour d'elle.

Mais Maryse n'écoutait pas. Elle poursuivait sa pensée et ajustait le récent événement à son opinion sur « Samson ».

(à suivre.)

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINES. U.O. 3214, 19-1-43.

### TIMBRES-POSTE

#### Pour Collections

J'achète au maximum : collections — lots — petits timbres communs par quantités — faire offres

5111 N  
Magasin de vente : 11 Rue Gambetta  
TOULOUSE

### REMERCIEMENTS

Mlle Marie-Blanche DOUMERC ; M. Louis DOUMERC ; Mme ESTABIE, de Montcuq ; Mme SUDRE ; Mme Jean CASSE ; M. Camille SUDRE et son fils Pierre ; les familles DOUMERC, ESTABIE, SUDRE, CASSE, FAYT remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Charles DOUMERC  
Inspecteur honoraire  
de l'enseignement primaire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Ancien Maire de Montcuq  
POMPES FUNEBRES GENERALES

### COMPAGNIE DU BOURBONNAIS DE LACHOMETTE VILLIERS ET Cie

Société en commandite par actions  
Au capital actuel de 124.000.000 de francs  
Siège social à Lyon, 1, rue de la Platière  
siège d'exploitation à Cahors, rue du Pal  
1° Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire (modificative) des actionnaires, tenue à Lyon le 12 mai 1942, qui a notamment :

a) décidé, dans les conditions prescrites par les articles 6 et 7 du décret du 8 août 1935, l'augmentation ci-après visée du capital social par émission d'actions nouvelles contre espèces, réservées par préférence aux actionnaires, à titre irréductible, les actionnaires ayant renoncé au bénéfice du droit de souscription à titre réductible pour permettre la souscription du solde non absorbé par l'exercice du droit de souscription irréductible par le Crédit Lyonnais, société anonyme, dont le siège est à Lyon, 18, rue de la République, à charge notamment par ce dernier de céder aux actionnaires qui, par suite des circonstances résultant de l'état de guerre, justifieront avoir été empêchés d'exercer leur droit de souscription, les actions nouvelles qu'ils auraient pu souscrire à titre irréductible et ce à des conditions et pendant un délai déterminés ;

b) autorisé la gérance à décider, en accord avec le Conseil de Surveillance, l'augmentation ultérieure du capital social au moyen de l'émission contre espèces d'actions nouvelles,

c) et modifié en conséquence les articles 7 et 8 des statuts régissant la Compagnie ;

2° Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire (à forme constitutive) tenue à Lyon le 12 mai 1942, qui a nommé deux Commissaires Vérificateurs de tout avantage particulier pouvant résulter des conditions et modalités arrêtées pour la souscription des actions nouvelles ;

3° Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire (à forme constitutive) tenue à Lyon le 29 mai 1942, qui a statué sur les conclusions du rapport dressé le 21 mai 1942 par les Commissaires Vérificateurs et approuvé en conséquence définitivement les conditions et modalités arrêtées pour l'émission des actions nouvelles ;

4° Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire (modificative) tenue à Lyon le 1<sup>er</sup> octobre 1942 qui, en ce qui concerne les opérations susvisées, a confirmé les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire (modificative) du 12 mai 1942 ;

5° Du procès-verbal d'une séance du Conseil de Surveillance tenue à Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 1942, dans laquelle ont été arrêtées les conditions accessoires d'émission des actions nouvelles ;

6° D'une déclaration de souscription et versement faite suivant acte reçu par M<sup>e</sup> DUBOST, notaire à Lyon, le 30 décembre 1942, par les gérants de la société, et d'un état des souscripteurs et de leurs versements, contenant les énonciations prescrites par la loi, dressé par les gérants suivant acte sous seings privés en date à Lyon du 30 décembre 1942, dont un original est demeuré annexé à l'acte de déclaration de souscription et versement ;

7° Et du procès-verbal d'une séance du Conseil de Surveillance tenue à Lyon, le 30 décembre 1942, qui a notamment reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et versement sus-énoncée.

Il résulte notamment de ce qui précède que le capital social, qui était de 86.800.000 francs, divisé en 347.200 actions de 250 fr. chacune, a été augmenté le 30 décembre 1942 de 37.200.000 francs et ainsi porté à 124.000.000 de francs au moyen de l'émission contre espèces, au pair, de 148.800 actions nouvelles de 250 francs, toutes souscrites et libérées chacune, conformément aux conditions de l'émission, de la totalité de son montant à la souscription.

Ces actions nouvelles ont été créées jouissance entière, comme intérêt et dividende, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1943, date du début de l'exercice actuellement en cours. Sous cette réserve, lesdites actions sont entièrement assimilées aux actions actuelles, toutes actions anciennes et nouvelles devant, après répartition des résultats afférents à l'exercice 1942, avoir mêmes intérêts, dividendes et droits quelconques.

Et, comme conséquence, la rédaction des articles 7 et 8 des statuts a été modifiée comme suit :

« Article 7. — Le capital social est fixé à 124.000.000 de francs (cent vingt-quatre millions de francs), divisé en quatre cent quatre-vingt-seize mille actions de deux cent cinquante francs chacune. »

Article 8. — La rédaction de l'avant-dernier alinéa a été modifiée comme suit : « En exécution des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du premier octobre mil neuf cent quarante-deux, sous sa cinquième résolution, la gérance est autorisée à décider, d'accord avec le Conseil de Surveillance, l'augmentation du capital social pour porter celui-ci, en une ou plusieurs fois, jusqu'à la somme maximum de 161.200.000 francs (cent soixante et un millions de francs) contre espèces d'actions nouvelles de même valeur nominale et de même rang que celles préexistantes, à charge de se conformer à la législation alors en vigueur. »

Dépot. — Le dépôt prescrit par la loi a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon, aux dates du 9 octobre 1942 et du 15 janvier 1943.

Pour publication,  
DE LACHOMETTE, VILLIERS ET CIE.

## UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON  
ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

A cette minute même, la tête de Severance était abondamment couverte. Un jet d'eau était lancé sur lui avec une telle force que sa casquette dorée d'officier des gardes tomba sur ses yeux et l'aveugla.

Maryse et sa mère restèrent pétrifiées, se demandant d'où venait cette douche et qui pouvait avoir osé.

### De la fenêtre d'une cabine

Après la stupeur du premier moment, Maryse avait résisté féroce à un état de rière. Elle s'en tira en simulant un étournement. Pauvre cher Tony ! Il eût été vraiment trop cruel de se moquer de lui en un tel moment, plus cruel pour lui que si sa tête avait été emportée, et cela particulièrement au moment précis de sa fanfaronnade bautaine. C'était affreux d'être ainsi rendu ridicule. Mais c'était original de voir l'expression rageuse de son visage tandis qu'il essayait son visage et ses cheveux avec un souple mouchoir de soie portant son monogramme.

Naturellement, ce ne pouvait être qu'un accident... Cependant, c'était curieux que tout le liquide fût tombé sur Severance sans atteindre la toque bleue de la jeune fille placée si près de lui.